

# À partir du 21 juillet, les mesures sanitaires changent pour les festivals

À partir du 21 juillet, le **PASS SANITAIRE** devient **OBLIGATOIRE** pour accéder aux concerts pour toutes les personnes de + de 18 ans.

Le pass sanitaire, ce n'est pas si compliqué

À l'entrée des concerts, nous vous demandons de présenter, soit :



## UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer d'un schéma vaccinal complet (1 semaine après la 2<sup>ème</sup> injection)



## UN TEST NÉGATIF

PCR ou antigénique de moins de 48h.

**OU**

## UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test PCR ou antigénique positif datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.

Justificatif à présenter en version papier ou sur l'application TousAntiCovid, avec votre carte d'identité.

Ces dispositions ne sont valables que pour les concerts du 21 juillet au 4 août.



Le port du masque est obligatoire pour les concerts du 16 au 20 juillet (inclus) et fortement conseillé à partir du 21 juillet.